agridea

ENTWICKLUNG DER LANDWIRTSCHAFT UND DES LÄNDLICHEN RAUMS
DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ESPACE RURAL
SVILUPPO DELL'AGRICOLTURA E DELLE AREE RURALI
DEVELOPING AGRICULTURE AND RURAL AREAS

Journal des traitements et inventaire des médicaments vétérinaires

Explications pour l'utilisation des formulaires

L'obligation de tenir un registre et de consigner pour l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires (OMédV)

Elle aide le détenteur d'animaux dans la gestion de la santé de ses animaux, elle permet la transparence et favorise un usage correct des médicaments vétérinaires.
Depuis que l'OMédV est en vigueur, l'obligation de consigner est élargie à presque tous les médicaments vétérinaires utilisés pour les animaux de rente. Les médicaments vétérinaires qui sont remis sans ordonnance et n'ont pas de délai d'attente, ne sont pas soumis à l'obligation de consigner, par exemple quelques sprays de désinfection de la peau, des préparations à base d'iode, des produits de trempage des trayons.
Pour remplir ses obligations le détenteur d'animaux de rente doit tenir un **journal des traitements** et un **inventaire des médicaments vétérinaires.** En principe, toutes les indications et inscriptions exigées doivent être conservées sous forme écrite ou électronique (formulaire papier ou informatique) durant trois ans.

Journal des traitements

Le **journal des traitements** sert au détenteur d'animaux à enregistrer tous les médicaments, soumis à l'obligation de consigner, administrés à un animal ou à un groupe d'animaux de son exploitation. Le détenteur d'animaux est responsable pour l'intégralité de l'inscription, même lorsque le vétérinaire effectue cette inscription lui-même. Chaque espèce doit faire l'objet d'un journal des traitements séparé. Il s'agit d'un document formel qui doit être archivé durant trois ans.

Le journal des traitements doit consigner dans le détail les éléments suivants:

❶ **La date** du traitement à laquelle un médicament vétérinaire a été administré à titre de traitement; lors de traitements répétés, au minimum la date du premier et celle du dernier traitement (idéalement les inscriptions de chaque traitement individuel).
❷ **L'identification** univoque de l'animal ou du groupe d'animaux traités (p. ex. nom et/ou no de marque auriculaire BDTA; numéro de collier; identification du box, etc.).
❸ **Le motif du traitement** ou le type et le nom de l'affection ou de la maladie.
❹ **Le nom commercial** du médicament administré.
❺ **La dose** administrée pour le traitement.
❻ **Les délais d'attente,** en jours, pour le lait, pour la viande et pour les organes séparément.
❼ **La date de libération** à laquelle le produit obtenu de l'animal de rente (viande, organes, lait, œufs ou miel) peut être mis librement en vente ou consommé.
* Respecter les délais d'attente différents, selon qu'il s'agit des organes ou de l'emplacement d'injection et notifier dans le journal des traitements si l'abattage a lieu avant l'expiration du délai d'attente. En cas de doute concernant les délais d'attente pour les organes ou l'emplacement de l'injection lors d'un abattage, se référer aux instructions d'utilisation du médicament ou demander au vétérinaire.
❽ **L'indication de l'origine du médicament** (généralement le vétérinaire). Cela ne nécessite aucune signature du vétérinaire.

Feuille

Journal des traitements

Cachet BDTA ou vignette du label (facultatif)

Ce journal des traitements peut être utilisé pour toutes les espèces d'animaux. Utiliser une feuille par espèce animale. Il est aussi possible de remplir une feuille par box ou par animal. Selon l'Ordonnance sur les médicaments vétérinaires (OMédV), tout emploi de médicaments vétérinaires doit être notifié dans un journal des traitements. Ce document doit être conservé durant 3 ans.

Année	N° BDTA / N° de l'exploitation	Nom et adresse de l'exploitation	Espèce animale

❶ Date du traitement		❷ N° de l'animal / Nom de l'animal Portée n° / Box n°	❸ Raison du traitement Maladie	❹ Médicament vétérinaire	❺	❻ Attente en jours*			❼ Reprise des livraisons*			❽ Provenance du médicament
premier	dernier			Nom commercial	Dose	Lait	Viande	Organes	Lait	Viande	Organes	
5. 6.	10. 6.	Porcelets / Box 3	Articulations enflées, fièvre	Medexemple	5 ml		5			16. 6.		Dr B. Meier

[1] Afin de faciliter la compréhension du texte, seule la forme masculine est utilisée dans les explications. Cependant, toutes les désignations de personnes se réfèrent aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

© AGRIDEA, 2013

Inventaire des médicaments vétérinaires

L'inventaire des médicaments vétérinaires est destiné aux détenteurs d'animaux afin de documenter les médicaments et leurs quantités ou unités de conditionnement remis par le vétérinaire (ou la pharmacie) à titre de stock et qui ne sont pas utilisés immédiatement. Les détenteurs d'animaux ne peuvent obtenir des médicaments vétérinaires à titre de stock et les administrer eux-mêmes que si une convention Médvét écrite a été passée entre le détenteur d'animaux et le vétérinaire. Le vétérinaire est alors autorisé à remettre au détenteur des médicaments à titre de stock, dans la mesure où il contrôle régulièrement l'emploi correct de ces médicaments ainsi que l'état sanitaire des animaux du troupeau. Une telle convention permet au détenteur d'utiliser des médicaments en dehors des visites d'exploitation de son vétérinaire, de manière préventive, routinière ou pour des affections répétées. Tous les médicaments conservés dans une exploitation qui ne servent pas à un traitement en cours doivent être consignés dans l'inventaire. Il convient également d'y inscrire les médicaments qui sont retournés au vétérinaire ou éliminés dans les règles.
Aucune inscription n'est nécessaire pour les médicaments utilisés pour un traitement immédiat ou effectué dans les 10 jours et dont il ne restera rien après la fin de celui-ci. Pour ces préparations, l'inscription se fait seulement dans le journal des traitements.
Comme le journal des traitements, l'inventaire pour les médicaments vétérinaires est un document formel qu'il faut archiver durant trois ans.

L'inventaire des médicaments vétérinaires doit contenir dans le détail les éléments suivants:

❶ **La date** à laquelle la préparation a été obtenue (date de retrait).
❷ **Le nom commercial** du médicament.
❸ **La quantité** du médicament vétérinaire en unités de conditionnement (par ex. 2 flacons à 100 ml).
❹ **L'indication du vétérinaire** (nom) ou de **la pharmacie** qui a remis la préparation.
❺ **L'élimination** d'un médicament (avec indications de la date, de la marque et de la quantité) ou **le retour** de restes de médicaments (avec indications de la date, de la quantité, de la marque, ainsi que la personne à qui la préparation a été remise).

Feuille

Inventaire des médicaments vétérinaires

Selon l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires (OMédV), la remise de médicaments vétérinaires pour constitution de stock n'est possible qu'avec une convention MédVét entre le vétérinaire et le détenteur des animaux. Utiliser des inventaires séparés par espèce animale. Le document doit être conservé pendant 3 ans. De plus, une indication d'utilisation sur l'exploitation doit correspondre à chaque médicament.

Cachet BDTA ou vignette du label (facultatif)

Année	N° BDTA/ N° de l'exploitation	Nom et adresse de l'exploitation	Espèce animale

❶ Date de remise	❷ Médicament vétérinaire (nom commercial)	❸ Quantité remise	❹ Médicament remis par	❺ Elimination (destruction ou restitution du médicament)		
				Date	Personne	Quantité
3. 4.	Injecteur medexemple	4 injecteurs	Dr B. Meier	18. 6.	Dr B. Meier	1 injecteur

Devoir de communication en cas de déplacement, de vente ou d'abattage

En cas de déplacement, de vente ou d'abattage, une confirmation écrite doit être établie, selon laquelle l'animal était en bonne santé (ni malade, ni blessé, ni accidenté) durant les 10 derniers jours et que tous les détails d'attente (cf. à l'administration de médicaments) sont échus. S'agissant des animaux à onglons, ces données sont consignées, comme par le passé, dans le document d'accompagnement, qui est à compléter lors de chaque déplacement.

© AGRIDEA, 2013

Feuille

Journal des traitements

Cachet BDTA ou vignette du label (facultatif)

Ce journal des traitements peut être utilisé pour toutes les espèces d'animaux. Utiliser une feuille par espèce animale. Il est aussi possible de remplir une feuille par box ou par animal. Selon l'Ordonnance sur les médicaments vétérinaires (OMédV), tout emploi de médicaments vétérinaires doit être notifié dans un journal des traitements. Ce document doit être conservé durant 3 ans.

Année	N° BDTA / N° de l'exploitation	Nom et adresse de l'exploitation	Espèce animale
	.		

Date du traitement		N° de l'animal / Nom de l'animal Portée n° / Box n°	Raison du traitement Maladie	Médicament vétérinaire		Attente en jours*			Reprise des livraisons*			Provenance du médicament
premier	dernier			Nom commercial	Dose	Lait	Viande	Organes	Lait	Viande	Organes	
5. 6.	10. 6.	Porcelets / Box 3	Articulations enflées, fièvre	Medexemple	5 ml		5			16. 6.		Dr B. Meier

* Respecter les délais d'attente différents, selon qu'il s'agit des organes ou de l'emplacement d'injection et notifier dans le journal des traitements si l'abattage a lieu avant l'expiration du délai d'attente.

Ce journal des traitements est reconnu entre autres par: OMédV, AQ Lait, AQ-Viande Suisse, IP-SUISSE, TerraSuisse, Coop Naturafarm, Vache Mère Suisse, Agri Natura

Rindergesundheitsdienst RGD
Service Sanitaire Bovin SSB

Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte
Société des Vétérinaires Suisses

agridea

© AGRIDEA, 2013

Journal des traitements *(suite)*

Date du traitement		N° de l'animal / Nom de l'animal Portée n° / Box n°	Raison du traitement Maladie	Médicament vétérinaire		Attente en jours*			Reprise des livraisons*			Provenance du médicament
premier	dernier			Nom commercial	Dose	Lait	Viande	Organes	Lait	Viande	Organes	

* Respecter les délais d'attente différents, selon qu'il s'agit des organes ou de l'emplacement d'injection et notifier dans le journal des traitements si l'abattage a lieu avant l'expiration du délai d'attente.

© AGRIDEA, 2013

Feuille

Inventaire des médicaments vétérinaires

Cachet BDTA ou vignette du label (facultatif)

Selon l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires (OMédV), la remise de médicaments vétérinaires pour constitution de stock n'est possible qu'avec une convention MédVét entre le vétérinaire et le détenteur des animaux. Utiliser des inventaires séparés par espèce animale. Le document doit être conservé pendant 3 ans. De plus, une indication d'utilisation sur l'exploitation doit correspondre à chaque médicament.

Année	N° BDTA / N° de l'exploitation	Nom et adresse de l'exploitation	Espèce animale
	.		

Date de remise	Médicament vétérinaire (nom commercial)	Quantité remise	Médicament remis par	Elimination (destruction ou restitution du médicament)		
				Date	Personne	Quantité
3. 4.	Injecteur medexemple	4 injecteurs	Dr B. Meier	18. 6.	Dr B. Meier	1 injecteur

Cet inventaire des médicaments vétérinaires est reconnu entre autres par: OMédV, AQ Lait, AQ-Viande Suisse, IP-SUISSE, TerraSuisse, Coop Naturafarm, Vache Mère Suisse, Agri Natura

Rindergesundheitsdienst RGD
Service Sanitaire Bovin SSB

Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte
Société des Vétérinaires Suisses

agridea

© AGRIDEA, 2013

Inventaire des médicaments vétérinaires *(suite)*

Date de remise	Médicament vétérinaire (nom commercial)	Quantité remise	Médicament remis par	Elimination (destruction ou restitution du médicament)		
				Date	Personne	Quantité

© AGRIDEA, 2013